

Cinq conseils de sécurité en cas de panne sur la route

Vous conduisez sur l'autoroute et soudainement, des problèmes surviennent. Qu'il s'agisse d'un pneu qui se dégonfle, de la batterie du véhicule qui faiblit ou d'un problème de circuit électrique, vous devez savoir comment réagir. Suivez ces cinq conseils pour rester en sécurité lorsque vous tombez en panne sur la route :

1. Trouvez un endroit sécuritaire où vous ranger sur l'accotement. S'il est encore possible pour vous de conduire votre camion, rangez-vous sur l'accotement, le plus loin possible de la circulation. Essayez d'éviter les endroits où la visibilité laisse à désirer, comme des virages serrés ou le versant d'une colline.

2. Allumez vos clignotants d'urgence. S'il fait nuit, gardez également vos phares allumés et allumez le plafonnier de votre véhicule.

3. Enfillez votre gilet de sécurité à haute visibilité. S'il n'y en a aucun dans votre camion, vous devriez vous en procurer un. Ils sont de couleur orange, lime ou jaune éclatante avec des bandes réfléchissantes pour vous permettre d'être vu même sur les routes les plus obscures.

4. Mettez en place les dispositifs d'avertissement de votre camion. Des balises d'avertissement doivent se trouver dans tous les camions. Habituellement, trois triangles réfléchissants se trouvent dans le véhicule, mais il se peut qu'il y ait aussi des fusibles ou des fusées de signalisation. Le règlement 392.22 de la Federal Motor Carrier Safety Administration (FMCSA) exige que les conducteurs placent des dispositifs d'avertissement à l'extérieur de leur camion dans les dix minutes suivant leur arrêt sur la route en cas de panne. Conformément au règlement :

- Placez le premier dispositif d'avertissement du côté de la circulation à une distance d'environ trois mètres (quatre pas ou dix pieds) de votre camion immobilisé dans la direction des véhicules qui s'approchent dans le sens inverse.
- Placez le deuxième dispositif à environ 30 mètres (40 pas ou 100 pieds) de votre véhicule immobilisé au centre de la voie de circulation ou de l'accotement où se trouve votre camion et dans la direction des véhicules qui s'approchent dans le sens inverse.



- Placez le troisième dispositif à 30 mètres (40 pas ou 100 pieds) de votre véhicule immobilisé au centre de la voie de circulation ou de l'accotement où se trouve votre camion et dans la direction opposée aux véhicules qui s'approche dans le sens inverse.

Sur une route à chaussées séparées ou une route à sens unique, placez le premier dispositif d'avertissement à environ 60 mètres (200 pieds) et le deuxième à 30 mètres (100 pieds) au centre de la voie de circulation ou de l'accotement où se trouve votre camion et dans la direction des véhicules qui s'approchent dans le sens inverse. Placez le troisième dispositif à moins de 3 mètres (10 pieds) à l'arrière de votre camion.

Si votre camion tombe en panne dans un virage ou une zone obstruée, placez les signaux d'avertissement à distance d'environ 30 à 150 mètres (100 à 500 pieds) de votre camion. Les dispositifs d'avertissement sont obligatoires dans les zones résidentielles et commerciales seulement la nuit.

5. Retournez dans votre camion et restez à l'intérieur.

Appelez pour demander de l'assistance (Penske Truck Leasing offre une assistance routière en tout temps) et informez le répartiteur de la situation. N'essayez pas de réparer le camion vous-même. Restez dans votre camion jusqu'à l'arrivée des services d'assistance.